



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 09/2024****Séance du 23 mars 2024****OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.**Afférents au Conseil : **10**Membres en exercice : **10**

Date de la convocation : 13/03/2024

Date d'affichage : 13/03/2024

Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et quatre, le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle des délibérations du bâtiment communal, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	M. BRANDIZI Pierre
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. BASTIANELLI Francis	
M. CASALTA Jean-Philippe	

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de délibérer sur le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2024; il propose de reconduire à l'identique les taux appliqués pour l'année 2023 et les années précédentes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,90 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,78 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,48 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,90 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,78 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,48 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 23/03/2024

Le Maire

Jean-Luc MILLO

